



## DECLARATION DES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNASUB-FSU

**CAPN DU 15 JUIN 2006**

Après l'annonce des lettres de cadrages pour la préparation du budget 2007, l'Education Nationale est de nouveau fortement touchée avec la prévision de 8700 emplois supprimés. « Après de la mauvaise grasse du mammoth, il n'y a plus que l'os et on entaille l'os » a déclaré le secrétaire général de la F.S.U. A ce jour, nous n'avons pas la ventilation de ses suppressions mais notre inquiétude est forte suite aux déclarations relatives aux économies annoncées par la réorganisation des services des examens quant aux postes qui pourraient être supprimés dans la filière administrative.

Les commissaires paritaires du SNASUB-FSU ne peuvent que constater la dégradation des conditions de travail dans les services ou les établissements dans lesquels ils exercent.

Après les fortes saignées de 2004 et 2005, les suppressions d'emplois, outre les conséquences pour les personnels subissant les mesures de carte scolaire, freinent les possibilités de mutation de manière importante, le recrutement de nouveaux fonctionnaires et par voie de conséquence les possibilités d'avancement par liste d'aptitude et des tableaux d'avancement. Le bilan du mouvement inter-académique et des mouvements intra-académiques montrent une baisse du taux général de satisfaction. De nombreux temps partiels se voient refusés par les chefs de service ou d'établissement par nécessité de service en l'absence de compensation des quotités demandées. Ces suppressions d'emplois entraînent de fortes conséquences sur le réemploi des personnels non titulaires dont les conditions d'emploi et de travail se dégradent de plus en plus sans pouvoir entrevoir une perspective de titularisation.

Nous demandons instamment au gouvernement de revenir sur les suppressions d'emplois programmées pour conserver la qualité du service public.

S'agissant de l'ordre du jour de notre CAPN, nous sommes forcés de constater que les documents préparatoires ne nous permettent pas une étude approfondie des candidatures en l'absence d'un classement objectif des agents. Nous réclamons de nouveau l'établissement d'un barème de classement pour nous permettre d'étudier valablement ces candidatures. Au minimum, un classement par ancienneté général de services par grands secteurs de la 29<sup>ème</sup> base serait plus lisible que les documents présentés sans logique précise. Dans les conditions actuelles, les propositions de l'administration nous semblent quelque peu opaques bien que vous allez nous opposer le mérite des collègues proposés. Le SNASUB-FSU refuse de participer à ce choix sans critères objectifs.

Nous dénonçons aussi l'insuffisance des possibilités d'avancement.

- 1536 promouvables pour 6 possibilités de promotion par liste d'aptitude au grade de SASU
- 173 promouvables pour 13 possibilités de promotion au grade de SASU de classe supérieure
- 103 promouvables pour 3 possibilités de promotion au grade de SASU de classe exceptionnelle

Nous examinons les demandes de détachement. Plus de la moitié des 245 demandes émanent d'agents de France Telecom et de la Poste. Il ne s'agit pas de demandes de mobilité volontaire mais des conséquences de la privatisation de services publics. Sans vouloir s'opposer aux droits statutaires des personnels, ces détachements réduisent les possibilités de recrutement, d'avancement et de mutations pour les personnels de l'A.S.U.

**les Commissaires Paritaires SASU**